

INTERACTION ENTRE CONTREFAÇON ET CONCURRENCE DELOYALE

INTRODUCTION

- Présentation des deux notions :
 - *une nature juridique bien distincte
 - *une différenciation claire par les Tribunaux
- La matière reste néanmoins relativement floue compte tenu de sa grande subjectivité.
- Plan : présentation des trois cas de figure : contrefaçon et concurrence déloyale (I), concurrence déloyale sans contrefaçon mais seulement dans le cas où il y a juste parasitisme (II) : en effet, il existe une troisième hypothèse de contrefaçon sans concurrence déloyale mais pas réellement intéressante à développer.

I - CONTREFAÇON ET CONCURRENCE DELOYALE

A - L'exigence de faits distincts

- Principe : la règle du non-cumul pour les mêmes faits
- La jurisprudence a évolué sur ce point :
 - * 50-80 : jurisprudence souple admettant un certain rapprochement des deux notions (théorie de ROUBIER)
 - * depuis la fin des années 80 : le principe est réaffirmé

B - Les applications pratiques :

- L'hypothèse des relations commerciales antérieures.
- L'hypothèse de la copie servile vendue à vil prix sur le même marché.

II - CONTREFAÇON OU CONCURRENCE DELOYALE :

A - Les agissements parasitaires et déloyaux

- Différentes hypothèses : dépôt ou renouvellement oublié, investissements importants effectués, ...
- il est permis d'agir pour empêcher un contrefacteur de commercialiser des produits similaires sans même disposer d'un quelconque droit de propriété intellectuelle,

B - Quelques applications pratiques

- Jurisprudence diverse
- La matière est subjective : il existe plusieurs exemples de faits très similaires ayant conduit à des jurisprudences contradictoires.

CONCLUSION :

L'admission de plus en plus fréquente par les tribunaux de la concurrence déloyale ne risque-t-elle pas de nuire aux principes de propriété intellectuelle d'une part et de liberté du commerce d'autre part?